MAIRIE DE TOUCY

Place de l'Hôtel de Ville BP 36 **89 130 TOUCY**

☎ 03 86 44 28 44 mairie.toucy@ville-toucy.fr

TOUCY, le 21 septembre 2026

OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE – Groupe GEOTEC chez SIG-IMAGE A PARTIR DU 29 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2026. IMPASSE DE LA GARGOUILLE.

N° AR2026-09-282

Le Maire de la Ville de Toucy
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code de la Route
Vu, la demande formulée en date du 4 septembre 2026 par Madame MERIA Julie du groupe GEOTEC chez SIG-IMAGE sise parc technologique de la chapelle chemin de la chapelle-bâtiment 29- 89470 MONETEAU, sollicitant l'autorisation d'intervenir sur le domaine public pour lui permettre d'effectuer des sondages tarière à 3.00m et carottés d'enrobé,

ARRÊTE :

Article 1 : Autorise le groupe GEOTEC chez SIG-IMAGE représenté par madame MERIA Julie, à procéder aux sondages tarière à 3.00m, situé IMPASSE DE LA GARGOUILLE à partir du 29 octobre au 13 novembre 2026.

Article 2 : La signalisation mise en œuvre sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la législation temporaire, approuvée le 15 juillet 1975.

Article 3 : La mise en œuvre de la signalisation est à la charge du Groupe GEOTEC chez SIG-IMAGE.

Article 4 : Le Maire de la commune, le Commandant de la brigade de gendarmerie, territorialement compétente seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr ou https://telerecours.fr/dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressée.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TOUCY, la Police Municipale de la Ville de TOUCY, Brigade de Gendarmerie de TOUCY sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

La Première Adjointe suppléant le Maire empêché

Anne BRUNET

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)